

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 11 AVRIL 2025

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 14 / En exercice : 14 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 12

Date de la convocation : 03/04/2025 Date d'affichage : 03/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Ludovic PAYEN, M. Raphaël MABBOUX, Mr Jacques ZIRNHELT, Mme Mélina ISOUX, M. Thibault PUGNAT.

Absent(es) excusé(es) : M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Serge PAGET

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mme Adeline HENNICHE (pouvoir à M. François PARIS), M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET (pouvoir à M. Fabrice DEVERLY), Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS (pouvoir à Mme Christine BURNIER-FRAMBORET), M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS (pouvoir à M. Thibault PUGNAT)

Secrétaire de séance : Mr Jacques ZIRNHELT

Délibération du Conseil Municipal n°2025-025

SUBVENTION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

- Produit des amendes de police

Vu les articles L121-1 à L121-6 du Code de la route,

Vu l'article L2334-24 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la sécurisation des abords de l'école avec création d'un couloir piéton sur 500ml avec deux passages piéton (largeur de la route 4m) et les dents de dragon devant l'école sur 75ml

Il est projeté la réalisation des travaux au cours du mois de mai 2025.

Le coût prévisionnel des actions éligibles de l'opération s'établit à 2 775,60 € HT.

Le plan de financement prévisionnel en sollicitant le produit des amendes de police s'établit comme suivant :

Financeurs	Montant €	Taux
Produit des amendes de polices CD74	832,68 €	30 %
Autofinancement	1 942,92 €	70 %
TOTAL	2 775,60 €	100%

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré par douze votes POUR, zéro vote CONTRE et zéro ABSTENTION à l'unanimité des présents,

APPROUVE le projet ci-dessus présenté ;

EMET un avis favorable à son plan de financement ;

AUTORISE le Maire à solliciter la subvention la plus haute possible auprès des services du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 22 avril 2025
Le Maire

M. François PARIS



Télétransmis en Sous-préfecture le :
Affiché le :

28 AVR. 2025

28 AVR. 2025

Le Secrétaire de Séance,

A blue ink signature of Mr. Jacques ZIRNHELT, consisting of a stylized first name and a last name that appears to be "Zirnhe" followed by a flourish.

Mr. Jacques ZIRNHELT